

Compte rendu provisoire du conseil d'école du 26 septembre 2011

Présents : Mme Peguin, Mme Brix, M. Brancourt (AF FCPE), Mme Shibata, Mme Signora, M Santini (APE FAPEE)

Pour les enseignants : Mme Robert-Itier, Mme Marcel-Huet, Mme Lacombe, Mme Beninca, Mme Jaffrès, M. Ruiz, M. Hermand, M. Roszak,

Pour l'administration : M. Dumas, M. Deparis

1. Approbation du dernier compte rendu

Le compte rendu du conseil d'école du 7 juin 2011 est approuvé à l'unanimité.

2. Bilan de rentrée

Actuellement l'école accueille 464 élèves repartis dans 20 classes. En principe compte tenu des arrivées et des départs probables, l'école devrait accueillir une vingtaine d'enfants supplémentaires. Ceci ne devrait pas affecter la structure pédagogique actuelle, néanmoins si une arrivée massive devait être constatée dans certaines classes déjà chargées GS, CE2 CM1, peut être que des réajustements seraient proposés (création de doubles niveaux supplémentaires par exemple). Les classes bilingues ont pu maintenir des effectifs raisonnables et nous nous réjouissons que le CPb n'ait pas eu à refuser d'élèves pour manque de place, hypothèse soulevée lors du dernier conseil d'école.

L'école a accueilli 4 enseignants cette année :

- Mme Yamaguchi en grande section
- Mme Vesco en CP
- Mme Pinaroli à mi-temps en MS bilingue
- Mme Grangié professeur d'anglais

Par ailleurs Mme Robert-Itier enseigne cette année à mi-temps en CE1B et assume à mi-temps, cette année uniquement, les fonctions de coordinatrice des langues avec pour mission le développement des classes bilingues ainsi que de l'offre en japonais. Elle gère également les équipes de professeurs de langue et l'organisation générale des cours de langues.

Ceux ci ont débuté dès la 2ème semaine. Les groupes ont été finalisés la semaine passée, les familles prévenues du groupe dans lequel se trouve l'enfant et une réunion d'information avec les professeurs de langue se tiendra les 3 et 4 octobre. Ces réunions auront lieu à 15H30. Aux parents d'élèves constatant que cet horaire freinera certainement la participation, il est répondu que cet horaire tient compte des possibilités pour les enseignants de langues, obligés de rester le soir pour cette réunion. Par ailleurs, Mme Robert Itier ajoute que les parents peuvent bien sûr demander une rencontre avec l'enseignant. Les parents souhaiteraient par ailleurs que l'ensemble des professeurs de langue communique leur adresse e-mail professionnelle, comme l'ont fait les enseignants d'anglais, afin de faciliter la communication.

Les remplaçants potentiels ne sont pas très nombreux cette année encore. Nous invitons les associations à nous faire connaître les parents titulaires de l'éducation nationale en disponibilité à Tokyo et sa région. En cas d'absence de courte durée d'un enseignant et faute de remplaçant, les élèves sont répartis dans les classes.

L'aide personnalisée débutera le 3 octobre. Comme l'an passé, les autorisations seront envoyées aux familles pour être retournées le plus rapidement possible à l'enseignant. Les prises en charge concernant tous les élèves, peuvent être sur des durées variables selon les besoins. Elles se dérouleront sur 30 semaines. Nous conviendrons qu'elles s'arrêteront deux semaines avant la fin des cours en juin et quelques jours avant les vacances de fin de période.

3. Règlement intérieur : adoption du règlement pour l'école primaire.

Modification : concernant l'horaire du mercredi, la phrase « *Cette nouvelle organisation pourra être remise en question dès le premier trimestre si dysfonctionnements* » est retirée. Ce règlement ne vaut que jusqu'au 30 mars, un nouveau règlement intérieur devra être élaboré sur le site de Takinogawa.

4. Sécurité :

- La restauration scolaire.

L'école a fait face en début d'année à de nombreuses inquiétudes sur l'origine des aliments. Il était craint une augmentation du nombre de bentos. Finalement, une forte communication en direction des familles a porté ses fruits : le nombre de bentos n'a pas augmenté. Le lycée reste très vigilant sur la provenance des produits, uniquement des régions non touchées par les événements du printemps ou importés ; les menus peuvent être modifiés si la traçabilité n'est pas assurée. Toute personne qui le désire, peut recevoir de plus amples informations.

Du fait de la baisse des effectifs, 3,5 postes de restauration ont été supprimés, de l'arrêt de provisionnements de moyens pour Takinogawa, et de réductions de masse salariale suite à deux départs en retraite, les tarifs de restauration devraient connaître une baisse à l'avenir.

- Les abords de l'école à l'entrée, à la sortie.

L'administration rappelle aux familles l'importance de la sécurité aux abords de l'école. Cela prend encore plus d'importance dans le cadre de la préparation au déménagement à Takinogawa et aux relations avec le quartier.

Ne se garer que dans les parkings prévus à cet effet, surveiller les enfants lors des jeux dans le petit parc, en général, éviter autant que faire se peut de rester aux abords de l'école, proposer aux élèves plus âgés (cycle 3) de venir et de rentrer seuls, sont des consignes indispensables à

respecter et ce dans l'intérêt de l'établissement et de notre communauté scolaire.

En ce qui concerne les poussettes très nombreuses à la sortie des classes, il est expressément demandé de ne pas les placer devant les portes de sortie.

5. Les projets pédagogiques de l'année et les événements festifs prévus à ce jour.

Les classes ont proposé cette année encore de nombreuses actions dans le cadre du projet d'établissement : journal scolaire (pour remplacer le Petit Fujimi), défis lecture sur plusieurs niveaux, ateliers vidéos (GS/CP), sorties musées, village de Noël, Carnaval, course de Noël...Sont aussi prévues une exposition avant le départ de Fujimi, une kermesse à Takinogawa. Ceci fera l'objet de concertation dans l'équipe. Les familles pourront être mises à contribution spécialement sur la kermesse.

6. Proposition de mise en place de comités de réflexions autour :

- d'un projet d'allongement de la durée de la pause déjeuner.
- des rythmes scolaires

Ceci pourrait être le même groupe. Il s'agit donc de poser une réflexion sur les rythmes scolaires comme il avait été proposé au dernier conseil d'école ainsi que sur la journée d'école. Objectif de mise en place à la rentrée 2012, si possible en mai. Il est convenu de réunir ce groupe en novembre après les congés de la Toussaint.

- des langues à l'école primaire

Ce groupe existait auparavant et s'était réuni en janvier 2010. Le conseil d'école estime qu'il est pertinent de le reconduire. Une réunion de cette commission seraproposée début décembre.

7. Questions diverses :

Pour l'APE FAPEE :

- Y a-t-il le projet d'ouvrir une TPS (Toute Petite Section) ? Quelles en sont les contraintes, les objectifs, la rentabilité ? Peut-on éventuellement faire bénéficier ce projet de l'expérience d'Au Pays des Sakuras en la matière ?

Le projet est en gestation. Il nécessite l'autorisation de l'AEFE, mais aussi l'assurance qu'un public sera au rendez vous. On ne peut envisager une telle ouverture qu'avec un effectif minimum de 16 élèves pour la rentrée 2012.

- Quelle est la mission exacte de Mme Sandrine Robert-Itier dans son mi-temps non enseignant ?

Elle gère la coordination des langues, ce qui implique le suivi pédagogique de la politique des langues et des professeurs.

- Certains parents nous signalent d'apparents déséquilibres dans la répartition des élèves entre classes d'un même niveau, par exemple des enfants franco-japonais entre CPA et CPC.

De quelles façons ces répartitions sont-elles effectuées ?

Les répartitions tiennent compte de l'équilibre fille-garçon, également des compétences des élèves. Si possible, des affinités entre enfants. Les CP ont été répartis en conseil de cycle par les enseignants de GS qui ont suivi ces consignes.

- Les fournitures et manuels envoyés de France sont restés bloqués en douane au-delà de la rentrée. Aurait-on moyen l'an prochain d'éviter cet incident, en passant la commande plus tôt, et/ou en accompagnant l'envoi d'une documentation fournie qui satisfasse la douane ?

Effectivement, les événements survenus le 11 mars dernier ont généré un retard important pour le dépôt des commandes. Toutefois le lycée avait opté pour un transport aérien qui a permis une arrivée des fournitures à la fin du mois d'août. Les difficultés rencontrées pour le dédouanement de ces marchandises sont davantage liées à des procédures d'importation beaucoup plus rigoureuses de la part des autorités japonaises (les documents complémentaires exigés aujourd'hui n'ont jamais été demandé antérieurement).

- A quels élèves s'adressent les cours de Japonais en périscolaire ? Comment ces cours s'articulent-ils avec l'enseignement dispensé dans le cursus normal ?

Tous les élèves, selon leur niveau, sont les bienvenus. Ces activités ne sont pas censées travailler les mêmes compétences qu'en classe, elles se veulent un plus mais ne sont pas nécessaires pour bien suivre en classe.

- Quel est le contenu de l'activité "Accompagnement extrascolaire" ? Est-ce un retour des études surveillées ?

Cette activité permet de suivre l'apprentissage des leçons si l'élève ne peut être aidé à la maison. C'est une étude surveillée mais sans devoirs écrits conformément à la directive de l'IEN.

- Quelle est la particularité de l'activité judo ? Ne peut-on pas la faire gérer par PH Hantson comme les autres ?

Cette activité est gérée par une association sportive japonaise qui signe une convention avec le LFJT. Pour des raisons de gestion administrative et notamment d'affiliation à la Fédération japonaise de judo, la situation actuelle paraît la mieux adaptée. La facturation annuelle pour cette association s'élève à environ 120 000 yens.

- Y aura-t-il cette année des voyages scolaires ? Des sorties ?

Les sorties scolaires se feront selon les projets des classes. En revanche, les enseignants ont préféré ne pas proposer de classes découvertes cette année.

Pour l'AF-FCPE

- Point sur la rentrée (effectifs par classe, % par type de familles Franco Françaises, Franco Japonaises, autres...)

Cette question a trouvé réponse dans la présentation de la rentrée. L'AF FCPE demande aussi de préciser comment se fait la répartition des enfants dans les classes. Le directeur explique que bien sûr l'origine des enfants n'entre en aucun cas en ligne de compte (un enfant franco-japonais par exemple est avant tout un élève français). Les critères sont multiples et visent à avoir des classes les plus équilibrées possibles entre elles. Ce sont des critères de niveaux (répartition de bons élèves et d'élèves plus en difficultés dans toutes les classes), de sexe (harmonie filles/garçons) et parfois d'affinités.

- Mise en place de l'aide individuelle ; Modalités 2011/2012, obtention de l'accord parental ?
Cette question a trouvé réponse dans le bilan de rentrée.
- Discours d'abandon de la section/filière franco-japonaise. Y compris au conseil d'école de juin 2011 il n'a jamais été question d'abandonner l'idée d'une filière ou d'une section Franco Japonaise, chose qui semble désormais acquise par tous. Nous voudrions savoir ce qui justifie un tel abandon, pourquoi il n'y a pas une étude sérieuse de faite à ce sujet (choix d'une section par exemple plutôt qu'une filière), si les impacts sur un non recrutement d'élèves japonophones a été étudié ; L'AF FCPE reste très attachée à ce que ce sujet ne soit pas enterré purement et simplement :

L'équipe du LFJT n'a jamais prétendu avoir abandonné purement et simplement l'idée d'une classe franco japonaise. Notre démarche se réclame plus pragmatique et notre objectif vise à offrir à notre public, dans le cadre d'une école française à l'étranger, un meilleur service notamment dans l'enseignement du japonais. Les équipes pédagogiques, encadrées par la conseillère pédagogique, étudieront en concertation les différentes pistes. Actuellement, l'école bénéficie d'un horaire renforcé en langue et notre travail se porte cette année sur la qualité de ces enseignements et leur intégration au projet d'école en cohérence avec le projet d'établissement.

- L'école s'est lancée cette année dans un projet extrascolaire de type "kumon" : deux groupes proposés (un CP/CE1 mêlant dans son principe les francophones et les japonophones et un groupe du CE2 au CM2 avancé centré sur l'écrit pour les japonophones). Dans l'état actuel le projet ne nous semble pas suffisant : le japonais est traité comme une activité périscolaire comme les autres, pas d'engagement/ de prise de risque financière du lycée d'une véritable amélioration de l'offre de japonais.

Ces activités mises en place cette année pour la première fois connaissent d'excellents débuts et visent à apporter un plus pour les familles désirant un renforcement en langue japonaise. Mais, elles restent des activités périscolaires et ne peuvent s'intégrer comme des heures de cours sans sortir du cadre légal qui nous régit.

- Le 11 mars 2011 suite au premier tremblement de terre, les enfants sont remontés en classe, et à 15H15 il semble qu'ils allaient être « lâchés » au moment où la réplique a eu lieu. Quelle procédure a été mise en place suite à cette première expérience pour les prochains

événements majeurs. Peut-on adopter une procédure simple consistant à dire qu'à partir du moment où les communications téléphoniques sont coupées, les enfants sont gardés à l'école. **Les élèves sont amenés par leur enseignant dans la cour principale. Ils sont confiés ensuite à leur famille ou aux personnes désignées dans la fiche de sécurité. En cas de fortes répliques, le dojo accueillera les élèves.**

- Activités extrascolaires -1

Point sur les inscriptions dans les activités extra scolaires

Nous avons posé la question de façon informelle à Monsieur Hantson mais nous aimerions que soient officiellement précisés les points suivants :

- Actuellement les activités s'arrêtent le 31 mars sauf la garderie qui continue jusqu'à la fin de l'année Takinogawa compris ?

Les activités sont interrompues, non arrêtées, selon les contraintes liées au déménagement, au transport ou autres, elles pourraient se poursuivre jusqu'au 20 avril 2012 et reprendre de la mi-mai à la mi-juin. Seule la garderie est sûre de redémarrer dès la rentrée à Takinogawa.

- Certaines activités pourraient reprendre sur le nouveau site et feraient l'objet de nouvelles inscriptions au cas par cas.

L'AF FCPE demande que ces nouvelles inscriptions n'excèdent pas le cas échéant les 10% non payées lors de l'inscription principale

Si les activités périscolaires reprenaient jusqu'au 13 avril 2012 et de la mi-mai à la mi-juin, le prix forfaitaire demandé aux familles serait de 7 700 yens, soit pour 28 semaines d'activité 34 700 yens. L'an passé pour 29 semaines le coût était de 40 000 yens.

- Activités extrascolaires -2

L'AF FCPE demande l'organisation d'une commission des activités extra scolaires, comme il existe une commission restauration et comme il en avait été convenu lorsque les associations avaient remis au lycée les activités périscolaires qu'elles organisaient ; elle permettrait d'avoir un cadre de discussion et de réflexion au sujet de ces activités

Lors de la prise en charge de la gestion des activités périscolaires par l'établissement, il a été clairement affirmé qu'il ne pourrait s'agir d'une co-gestion associations des parents d'élèves / LFJT.

Pour autant, il est évident que des échanges doivent avoir lieu entre l'établissement, responsable de la gestion et les participants aux différentes activités. Ces échanges sont déjà effectifs avec Monsieur Hantson, certains des vœux exprimés par les parents d'élèves ont été pris en compte à cette rentrée. La mise en place d'une commission supplémentaire dans cette période particulièrement chargée ne semble pas opportune.

- Autonomie de CAP+ : les associations s'étant accordé lors du Conseil d'établissement du 9 mars 2010 pour remettre l'ensemble de leurs activités au lycée, l'AF FCPE demande que l'autonomie de CAP +, validée et garantie lors de ce même Conseil d'administration soit plus clairement affichée. Afin d'assurer cette indépendance, à défaut de l'implication du Lycée -

qui serait pourtant de loin la solution la plus naturelle -, afin d'équilibrer les choses l'AF-FCPE se propose de mettre elle aussi ses moyens au service du soutien à CAP+, conjointement avec l'APE.

Comme indiqué au conseil d'établissement, toutes les activités périscolaires ont vocation à être gérées par le lycée à l'horizon septembre 2012.

- Carte de l'élève : Aura-t-on une nouvelle carte élève suite au déménagement ? (réductions de métro/trains)

Oui, les élèves auront une nouvelle carte pour la réduction des transports.

- Les réunions sur Takinogawa vont-elles reprendre, quand ?

Ces réunions avaient été programmées jusqu'au mois de juin dernier, elles ont fait l'objet d'un bilan dont les conclusions seront, tant que faire se peut, être prises en compte dans la phase finale du projet de Takinogawa.

- Questions avant le conseil : pour des raisons évidentes, nous avons besoin de temps avant chaque conseil pour informer nos adhérents et recueillir leurs suggestions de question, pourrions-nous prévoir d'être informé de la date 2 semaines au moins avant.

L'invitation a été envoyée 13 jours avant. Les textes proposent au moins 8 jours. Le délai pour la réception des questions était d'une semaine. Le conseil d'école a néanmoins accepté de traiter les questions de l'AF FCPE arrivées hors délai.

- Prise en compte de l'éloignement du nouveau lycée dans les horaires. Est-il possible d'envisager que les classes débutent à 9H au lieu de 8H30 pour prendre en compte l'éloignement du nouveau lycée et les temps de déplacements supplémentaires.

Un groupe de réflexion sur les rythmes scolaires a été proposé en conseil d'école. Néanmoins, retarder le début des cours d'une demi-heure fera voyager nombre d'élèves dans les heures de pointes, aussi, leur entrée coïnciderait avec l'entrée du secondaire.

- Il avait convenu lors de la réunion de langue de décembre l'an dernier que les enseignants de langue (anglais, japonais) se présentent rapidement lors des réunions avec les enseignants responsables des classes. Nous regrettons que cela n'ait pas encore eu lieu cette année et nous souhaitons que les parents puissent rentrer en contact rapidement avec eux.

Une réunion spécifique sur l'enseignement des langues avait lieu autrefois en début d'année (l'an dernier, elle n'a pas eu lieu).

Quelle soit la forme que prenne cette rencontre (visite des enseignants de langue lors de la réunion dans la classe, réunion spécifique réunissant l'ensemble des enseignants de langue), il nous semble indispensable que le lycée offre aux parents l'opportunité d'une rencontre avec les enseignants de langue.

Elle aura lieu les 3 et 4 octobre.